

Groupe de travail « Plongée »

Mardi 25 novembre 2008 – Salle gare routière – AAMP – Brest

Présents (par ordre de présence autour de la table) : Kervi Le Lann (Centre ISA*), Fabrice Collon (Centre ISA*), Christophe Maisondieu (ASCI Ifremer*), Yann Launay (Plongeur autonome), Patrice Petit de Voize (GASM* Quimper / Commission nationale de biologie FFESSM*), Didier Clec'h (Plongeurs du Cap/Comité 29 FFESSM*), Florent Goulo (PNMI*), Francis Kowalski (ASCI Ifremer*), Julien Celton (Douarnenez Aqua Club), Jean Claude Jezequel (Association Sport Communautaire Brestoïse), Fanch Gourvil (CSA Le Conquet*), Yannis Turpin (PNMI*), Anthony Morin (GMAP*), Jean Pierre Plisson (GMAP*), Philippe Manach (ADK Thales plongée), Laurent Gaudinat (LUMINA Plongée*), Jonathan Deredec (LUMINA Plongée*), Paul Marec (Comité 29 FFESSM*), Véronique Baccarne (Ouessant Subaqua), Jacques MACE (ASEB*), Serge Primault (Dellec Plongée), Pascal Touflan (Atlantis Bretagne Plongée), Philippe Gredat (PNMI*) * Voir liste des abréviations.

Le parc a été créé par décret du 27 septembre 2007, et rentre actuellement dans sa phase opérationnelle.

Rappel objectif de la réunion : préparation du plan de gestion du PNMI.

Réflexions à partir de l'orientation :

- Développement durable des activités touristiques, nautiques, et de loisirs compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

Parmi les présents, participent au Conseil de gestion du Parc Marin : Paul Marec (FFESSM), Patrice Petit de Voize (FFESSM).

Méthodologie de travail pour l'élaboration du plan de gestion

- Présentation par Philippe Gredat de la méthodologie de travail pour l'élaboration du plan de gestion = groupes de travail + commissions thématiques + bureau + information du public + validation par le Conseil de Gestion.

Cette démarche a été validée par le Conseil de Gestion lors de la réunion du 23 septembre 2008.

Le plan de gestion sera valable une quinzaine d'années.

Il est important de s'appuyer sur un état initial. Celui-ci prend en compte des études déjà réalisées, mais qui sont relativement anciennes. Par exemple, l'étude de la FFESSM, prise en compte par la mission de création du parc, date de 1998.

Dans celle-ci, il y a une estimation du nombre de pratiquants, ainsi qu'un inventaire des sites et leurs fréquentations. Ces chiffres ont sans doute évolué depuis 10 ans.

- Didier Clec'h fait référence à une étude plus récente réalisée à la demande de la Fédération, avec le soutien de Nautisme en Finistère et réalisée par « Pôle Atlantique » de Concarneau. Celle-ci présente des données chiffrées sur le département (licenciés, chiffre d'affaire), et fait ressortir une pratique basée sur la plongée technique (les plongées biologiques et photographiques étant en nombre limité).
- Anthony Morin indique qu'il existe plus de 30 clubs sur le Finistère (nombre réel = 42 : info Paul Marec), et note avoir reçu un mail de la Fédération concernant un sondage en ligne sur le site de la Fédération.

Il semble que seuls certains clubs aient reçu ce message.

Patrice Petit de Voize indique une étude réalisée par Jeunesse et Sport au niveau national, et une autre par le Comité national Olympique.

Sur la Bretagne : étude de Gérard Thouzeau (Institut Européen de la Mer) sur la zone des « 7 îles » (22) destinée à mesurer l'impact de la plongée « loisir » sur le milieu.

- Didier Clec'h indique une ambiguïté dans l'étude réalisée par « Pôle Atlantique » : Il semble, parfois, y avoir confusion entre le nombre de licenciés, de plongeurs, de plongées... L'indicateur de base est 1 plongée/1 personne.
Pour le site de Brezellec, on peut noter la présence, en nombre, de plongeurs « extérieurs » (clubs et individuels) : parfois 80 à 100 plongeurs sur le site lors d'une journée de pentecôte, ce qui entraîne des conflits d'usage.
Des concertations entre usagers ont eu lieu pour réguler ces pratiques à Brézellec, actuellement la cohabitation est satisfaisante.
- Certains clubs fonctionnent uniquement avec leurs propres licenciés (corpo.et autres), d'autres sont ouverts à d'autres pratiquants que leurs propres licenciés (clubs extérieurs, individuels résidant à l'extérieur de la commune ou du département) qui deviennent adhérents du club. Les adhérents (non licenciés au club) peuvent représenter 10 à 15% de l'activité dans certains clubs (= estimation).
- Paul Marec demande aux clubs si un recensement de leurs propres licenciés par rapport à des adhérents licenciés à d'autres clubs, ou pratiquants de séances d'initiation est possible ?
- Cela semble possible pour l'ensemble des clubs.
- Didier Clec'h : « C'est le nombre de plongeurs qui est intéressant, quelque soit son statut ».
- Philippe Gredat souhaite connaître si la fréquentation des sites à évoluer depuis 1998.
- Paul Marec invite les clubs à participer à une mise à jour des données de fréquentations des sites sur la base de l'étude 1998 menée par Comité Finistère FFESSM.
- Pour mener cette collecte d'information, Il est nécessaire que les sites soient identifiés de la même manière par tous (points GPS). Cela nécessite un travail en amont avec la mise en place une grille identification simple des sites, et de limiter les informations à collecter.
Il faut simplifier le travail des clubs (fonctionnement avec des bénévoles).
- Didier Clec'h indique que la Fédération a réalisé un plan de développement départemental incluant l'expertise et le suivi de quelques sites.
- Patrice Petit de Voize indique le travail fait avec l'Agence des Aires Marines sur la mise en place d'un réseau d'information
- Il est nécessaire de concevoir un outil pour la collecte d'informations (identification précise des sites, choix des indicateurs (nombre de plongées par site/mois ?), support de collecte...).
- Didier Clec'h indique que des données chiffrées générales existes (nb de licenciés, classe d'âge, sexe...), et peuvent être obtenues par la fédération. Il n'ya pas lieu de refaire.
- Philippe Gredat : Ce qui est nécessaire pour définir l'état initial, c'est d'avoir des données sur la fréquentation des sites, de pouvoir estimer l'impact des pratiques sur les sites, et ensuite de pouvoir suivre l'évolution à partir de critères déterminés.
- Les clubs sont prêts à communiquer le nombre de plongeurs fréquentant les sites à partir d'une grille simple à convenir pour l'année 2009, à voir éventuellement pour la collecte pour l'année 2008 (?).

- Laurent Gaudinat compare avec ce qui est fait en mer rouge ou les fréquentations sont très importantes (= très différentes de la zone Iroise). Des aménagements ont été nécessaires (mouillage sur bouées).
- Julien Celton explique la démarche (interlocuteur DDE) du Douarnenez Aqua Club pour la mise en place de « bouée plongée » sur les sites des épaves de la Perle et du Castel Meur. L'accord a été obtenu en fin de saison, et une redevance d'occupation du domaine public a été demandée. Le club n'a pas donné suite, considérant qu'il n'y avait pas lieu de payer pour une action visant à un meilleur respect de l'environnement.
Quel rôle peut jouer le Parc ?
- Philippe Gredat indique que le Parc Marin peut intervenir au niveau des démarches administratives, mais également au niveau financier par exemple dans le cas de mise en place de « bouées test ».
Il est important d'avoir une réflexion globale et motivée par une limitation des impacts sur le milieu et un meilleur usage de l'espace maritime (ex : limiter d'éventuels conflits d'usage).
- Patrice Petit de Voize indique qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des mouillages très perfectionnés.
- Pascal Touflan s'interroge sur la finalité d'une telle collecte d'information.
- Didier Clec'h demande pourquoi les structures (commerciales) ne sont pas présentes ?
- Philippe Gredat précise qu'elles sont, bien sur, concernées, et qu'elles seront associées. L'invitation de ce jour a été faite seulement aux structures clubs (associatives).
- Fanch Gourvil : « il y a complémentarité entre l'activité des « pro » et des clubs, ce ne sont pas les mêmes publics ».
- Didier Clec'h s'interroge sur le « label Parc Marin » et le risque potentiel d'afflux supplémentaire de personnes extérieures, pouvant générer des interactions avec les pratiques locales (en référence à la venue de groupes autonomes de plongeurs sur le site de Brézellec).
- Yann Launay va dans le même sens, et associe le label « Parc » à plus de tourisme.
- Il est noté une évolution des pratiques, avec une augmentation des plongées plus au large (positionnement plus facile), avec de nouvelles pratiques telles que la randonnée palmée (dans le cas de contrat ville avec les MJC par exemple). Mais ces pratiques restent limitées à ce jour. De plus, elles génèrent peu d'impact sur le milieu (car uniquement en surface).
- Paul Marec se demande si, parmi les évolutions dans les pratiques et les sites fréquentés, la chute de la grue de l'épave du baliseur Emile-Allard s'est traduite, par exemple, par une baisse de sa fréquentation par les structures étant donné l'éloignement relatif du site et le coût actuel des carburants.
- Pour la collecte d'informations (à définir précisément), il est nécessaire d'« animer le réseau », et de faciliter le travail des clubs.
- Philippe Gredat demande quels sont les sites les plus « sensibles », afin d'avoir un suivi particulier de ces sites.
- Cela concerne principalement les sites les plus fréquentés, un des « impacts » étant le mouillage des bateaux de plongée.
Quel est l'impact réel ? A priori minimum
Il est indiqué que cette année a été une année avec une fréquentation moindre, suite à une mauvaise météo. Cette information doit être prise en compte dans le suivi.

- Didier clec'h argumente sur le fait que le Parc ne prend pas en compte le travail déjà réalisé préalablement, et les axes de travail déjà répertoriés. Les problèmes d'ancre sont secondaires.

Il y a lieu de s'interroger sur le respect des règles de « bons usages » par des personnes venant l'extérieur (peut être plus nombreuses avec l'effet « Parc »), ou dans le cadre de nouvelles pratiques moins encadrées.

Qu'elle est la prise en compte de ces nouvelles pratiques ?

- Kervi Le Lann signale que le centre ISA reçoit en juin, juillet aout des personnes « extérieures ».

- Laurent Gaudinat indique que la vocation des clubs, c'est aussi créer du lien social.
- Les structures associatives semblent également plus solides et plus stables que les structures commerciales, qui sont plus sensibles à une baisse de fréquentation pour cause de mauvaises conditions météorologiques par exemple.

- Condition de pratique de la randonnée palmée : par groupe jusqu'à 8.
L'encadrement doit être fait par un « BE plongée bouteille » (en évolution), si c'est une activité commerciale, par un initiateur club ou plongeur capacitair dans le cas d'une activité associative.
- Patrice Petit De Voize : « Concernant la mise en place de sentier sous marins : les premières expériences sont peu concluantes sur la Bretagne. Il y a besoin de quelqu'un pour faire vivre le site, et son utilisation est plus complexe qu'en Méditerranée (problème de marées, température de l'eau).
Le développement de la plongée photographique est importante grâce à l'arrivée du numérique, l'impact sur le milieu dans nos eaux est négligeable, contrairement à ce qui se passe dans les zones coralliennes, ou la faune fixée est nettement plus fragile».

- Avis partagé sur la réalisation de fiches techniques des sites.
- Véronique Baccarne souhaite que le parc puisse développer des outils cartographiques plus scientifiques (la 3D serait un plus) pour faciliter la représentation spatiale du site (difficultés liées aux dimensions des sites supérieures aux limites de la visibilité sous marine), et favoriser la découverte de l'environnement marin et des espèces remarquables.

- Il faut « Inciter à mettre le masque, même à faible profondeur pour découvrir la richesse de sous la mer ».

Liste des abréviations :

AAMP = Agence des Aires Marines Protégées

ADK- Thales Plongée = Antenne De Kerstéria : Section plongée du comité d'entreprise de Thales Brest

ASEB = Activités Sous Marines En Bretagne

ASCI Ifremer = Association Sportive et Culturelle de l'Ifremer

Centre ISA = Centre Iroise Sub Aquatique

CSA Le Conquet = Club Subaquatique Atlantide Le Conquet

FFESSM = Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins

GASM Quimper = Groupe d'Activités Sous Marines - Quimper

GMAP Brest= Groupe Manche Atlantique de Plongée - Brest

PNMI= Parc Naturel Marin d'Iroise

PG le 5 décembre 2008